

Direction régionale et  
départementale de la cohésion  
sociale du Grand Est (DRDCS)

Délégation régionale académique à la  
jeunesse, à l'engagement et aux  
sports du Grand Est (DRAJES)

## APPEL À PROJETS

Mars 2021

### I. VOLONT'R – CONTEXTE

**Volont'R** est un grand programme de service civique lancé par la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR) et l'agence du service civique (ASC) en 2019.

Ce programme a une double vocation : accompagner le changement de regard des jeunes sur les migrations et favoriser l'insertion des réfugié-e-s dans la société française à travers des missions de Service Civique.

Ce programme est double car il s'adresse :

- **Aux jeunes réfugié-e-s (1) et jeunes étrangers primo-arrivants éligibles (2).**

**(1)** Toute personne réfugiée entre 16 et 25 ans (ou jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) peut s'engager dans une mission de service civique. Les missions de service civique proposées aux réfugiés concernent prioritairement des activités liées à la culture, au sport etc. pour permettre une immersion dans la société française. Afin que la maîtrise de la langue française ne soit pas un obstacle à l'engagement citoyen, les volontaires-réfugiés mènent des missions adaptées et suivent des cours de « français langue étrangère » hebdomadaires tout au long de leur engagement.

**(2)** En 2021 Volont'R s'ouvre et permet aux jeunes primo-arrivants éligibles d'être accueillis au sein de ce programme. Les étrangers mineurs peuvent accéder au Service Civique à partir de 16 ans, après un an de résidence s'ils bénéficient d'un titre « salarié-e », « travailleur temporaire », « vie privée et familiale » et « passeport talents (famille) ».

- **Aux jeunes.** L'engagement de service civique dans le cadre du grand programme « Volont'R » offre la possibilité à tout jeune entre 16 et 25 ans (ou jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) de mener des missions auprès des personnes réfugiées.

Pour rappel au sujet des publics cibles de cet appel à projets :

- Un **étranger primo-arrivant** est un ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne, titulaire depuis moins de cinq ans d'un titre de séjour délivré au titre de l'immigration familiale, de l'immigration professionnelle ou de la protection internationale. Ne sont pas considérés comme primo-arrivants tous les autres ressortissants étrangers, notamment les étudiants étrangers, les demandeurs d'asile, les mineurs non accompagnés, les étrangers en situation irrégulière.

- Un **bénéficiaire de la protection internationale (BPI)** est une personne qui s'est vu attribuer soit le statut de réfugié soit le bénéfice de la protection subsidiaire. Les BPI sont également des primo-arrivants.

## II. OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

**Axe 1 : proposer un parcours d'engagement de Service Civique à des jeunes réfugié-e-s et/ou primo-arrivants éligibles répondant aux spécificités suivantes :**

- Une mission d'intérêt général de 6 à 12 mois à partir de l'automne 2021 (démarrage de la mission entre septembre et novembre) sur le territoire du Grand-Est ;
- Un tutorat renforcé (mission et projet d'avenir) détaillé dans le projet soumis apportant une réelle plus-value par rapport à l'accompagnement proposé initialement aux volontaires accueilli-e-s ;
- Un accompagnement accentué sur les volets de l'apprentissage de la langue française et à l'autonomie ;
- Un cadre de mixité affirmé dans le déroulé de la mission proposée au(x) personne(s) réfugié-e(s) (contact avec des pairs).

**Axe 2 : rendre compte aux services financeurs** des partenariats, formations et accompagnement proposés au public ciblé par le présent appel.

**Axe 3 : assurer la valorisation de l'engagement sur le programme VOLONT'R** auprès des acteurs locaux, en créant des espaces d'expression ou événements mettant en lumière les actions engagées.

**45 contrats de Service Civique sont destinés aux réfugié-e-s et aux primo-arrivants en 2021 en région Grand-Est (30 réfugié-e-s et 15 primo-arrivants).**

## III. MODALITÉS DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Les jeunes sous statut de réfugié-e et les primo-arrivants pouvant intégrer le Service Civique ont dû signer **un contrat d'intégration républicaine (C.I.R.)**.

Ce contrat conclu avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) prévoit et finance déjà plusieurs prestations et formations :

- Des modules de formation civique permettant aux étrangers de comprendre les valeurs et les principes de la République ainsi que le fonctionnement de la société française ;
- L'apprentissage du français ;
- Un entretien de fin de C.I.R. permettant une orientation vers les services publics de l'emploi pour faciliter leur insertion professionnelle.

Depuis 2019 la durée de ces formations a été renforcée, elle peut varier entre 100 et 600 heures selon le test de positionnement linguistique réalisé par l'OFII.

Certain-e-s jeunes peuvent donc être mobilisé-e-s jusqu'à 25 ou 30 heures par semaine.

**Il convient donc à tous les porteurs de projet de proposer des actions :**

- **En cohérence** avec le parcours des jeunes identifiés,
- **Complémentaires** à ce qui peut être mené : l'accès à la langue française ne doit pas mobiliser à outrance les volontaires mais les amener à s'ouvrir à la langue française de manière complémentaire,
- **En partenariat** avec les acteurs locaux œuvrant sur l'intégration et l'accompagnement des étrangers primo-arrivants dont les réfugié-e-s (Mission Locale, Pôle-Emploi, collectivités locales...).

**Le financement portera donc sur deux volets principaux :**

**1** – Le tutorat renforcé : quels outils, supports ou accompagnement balisé sera proposé, formalisé ?

**2** – L'accompagnement spécifique des publics fragilisés : quelle facilité à l'apprentissage de la langue française est proposée ? Quel accompagnement à l'autonomie (financière, logement...) et aux droits ? Avec quels partenaires ?

#### **IV. STRUCTURES ÉLIGIBLES ET PROCÉDURE**

Les organismes publics ou privés agréés pour l'accueil des volontaires du service civique dont le siège social est domicilié en région Grand-Est ou étant en mesure d'accueillir des volontaires sur le territoire régional en 2020.

Les organismes retenus doivent pouvoir justifier des moyens d'accompagner le public visé par l'action (équipe de salarié-e-s solide, capacité à répondre aux problématiques administratives ou d'accès aux droits).

Il est à noter que les organismes peuvent tout à fait répondre de manière groupée à cet appel à projets via 1 porteur (démarche partenariale). Dans ce cas l'organisme porteur devra justifier de la démarche partenariale en fournissant une convention signée par les associations impliquées en annexe au dossier de demande de subvention.

Les porteurs de projet veilleront à déposer **avant le 7 mai 2021 minuit** leur demande de subvention via le CERFA n°12156\*5 (téléchargeable à ce [lien](#)). Tout document permettant de clarifier les objectifs et déroulé de l'action sont à annexer aux CERFA.

Sont attendues dans les demandes :

- Les fiches mission qui seront proposées aux jeunes,
- Le déroulé du tutorat renforcé,
- Les modalités d'accompagnement spécifique,
- Un budget prévisionnel détaillé.

**Les CERFA et documents annexes sont à renvoyer avant la date limite et par voie électronique aux courriels suivants :**

- [drdjscs-ge-cohesion-sociale@jscs.gouv.fr](mailto:drdjscs-ge-cohesion-sociale@jscs.gouv.fr)
- [safia.ben-ammar@jscs.gouv.fr](mailto:safia.ben-ammar@jscs.gouv.fr)
- [Louise.vosila@jscs.gouv.fr](mailto:Louise.vosila@jscs.gouv.fr)
- [benoit.lepage@jscs.gouv.fr](mailto:benoit.lepage@jscs.gouv.fr) / [benoit.lepage@ac-strasbourg.fr](mailto:benoit.lepage@ac-strasbourg.fr)

## V. SUIVI ET ÉVALUATION

La ou les associations retenues seront accompagnées par l'État dans le déploiement des missions. Il pourra notamment être proposé de faciliter l'accès à l'information des tuteurs et des volontaires, notamment dans le cadre des formations civiques et citoyennes.

Un compte-rendu financier de l'action (CERFA 15059\*02, disponible à ce [lien](#)) sera à présenter à nos services **dans un délai maximum de 6 mois après la réalisation de l'action.**

## VI. CALENDRIER

**Mars 2021** : diffusion de l'appel à projets

**7 mai 2021** : clôture de l'appel à projets

**Automne 2021 (septembre – novembre)** : démarrage des missions.

## VII. RENSEIGNEMENTS

Safia BEN-AMMAR : [safia.ben-ammar@jscs.gouv.fr](mailto:safia.ben-ammar@jscs.gouv.fr) / 03 88 76 81 06

Louise VOSILA : [louise.vosila@jscs.gouv.fr](mailto:louise.vosila@jscs.gouv.fr) / 03 88 76 82 89

Benoît LEPAGE : [benoit.lepage@jscs.gouv.fr](mailto:benoit.lepage@jscs.gouv.fr) / 03 88 76 81 92